



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de  
Raymond Chabot Grant  
Thornton  
S.E.N.C.R.L.  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 2000  
Montréal (QC) H3B 4L8  
Tél.: (514) 879-1385  
Télééc.: (514) 878-2100  
www.raymondchabot.com

CANADA  
DISTRICT DU QUÉBEC  
DIVISION : 01-MONTRÉAL  
NO COUR : 500-11-049870-153  
NO BUREAU : 155625-004

COUR SUPÉRIEURE  
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies »  
(LRC 1985, ch.C-36) »

DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC., LES  
CONSTRUCTIONS MARC LUSSIER INC. ET  
9063-0757 QUÉBEC INC.**

Personnes morales dûment constituées, ayant leur principale place d'affaires située au 4085, rang Saint-Elzéar Est, dans la ville de Laval, dans la province de Québec, H7E 4P2.

Compagnies débitrices

-et-

**RAYMOND CHABOT INC. (SR0163),**  
Personne morale dûment constituée ayant une place d'affaires à la Tour de la Banque Nationale, 600, rue de La Gauchetière Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec H3B 4L8.

Contrôleur

**RAPPORT DU CONTRÔLEUR PORTANT SUR L'ÉTAT  
DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC., LES  
CONSTRUCTIONS MARC LUSSIER INC. ET 9063-0757 QUÉBEC INC.**

À L'HONORABLE JUGE YVES POIRIER DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE :

Dans le cadre du Plan d'arrangement à être formulé aux créanciers et suivant l'émission de l'Ordonnance initiale datée du 21 décembre 2015, nous vous soumettons notre rapport portant sur l'état des affaires et des finances des Compagnies débitrices.

Le soussigné est à la disposition du tribunal pour répondre à toutes questions relatives à ce rapport ou aux affaires et finances des Compagnies débitrices.

Fait à Montréal, le 19 janvier 2016.

RAYMOND CHABOT INC.  
Contrôleur

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP

## 1. INTRODUCTION

Le premier rapport du Contrôleur traite des sujets suivants :

- Suivi de l'évolution de l'encaisse (Section 2);
- État de l'évolution de l'encaisse (Section 3);
- Activités du Contrôleur (Section 4);
- Processus de restructuration (Section 5);
- Prorogation recherchée (Section 6);
- Conclusion et recommandations (Section 7).

## 2. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Conformément à l'Ordonnance initiale, nous avons exercé une surveillance des affaires et finances des Compagnies débitrices, et avons obtenu toute la collaboration nécessaire.

Vous trouverez ci-dessous une comparaison entre les variations réelles et les variations projetées de l'encaisse pour la période du 6 décembre 2015 au 9 janvier 2016.

Notre analyse a consisté essentiellement en la prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par la direction. Ce travail ne constitue pas un audit et conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion d'auditeur sur les informations financières historiques recueillies et analysées.

(en milliers de \$)	Prévisions	Réel	Variations
<b>Encaissements</b>			
Comptes clients au 5 décembre 2015	2 284	3 120	836
Loyers	74	74	-
Paiement subrogatoire	5 000	5 000	-
	7 358	8 194	836
<b>Décaissements</b>			
Sous-traitants	375	283	92
Salaires et bénéfices marginaux	578	715	(137)
Frais généraux et d'administration	150	111	39
Frais financiers	68	154	(86)
Taxes de ventes	-	-	-
Frais de restructuration	270	228	42
	1 441	1 492	(50)
Augmentation (diminution)	5 916	6 702	887
Encaisse (avances bancaires) - début	(5 904)	(5 539)	(365)
<b>Encaisse (avances bancaires) - fin</b>	<b>12</b>	<b>1 163</b>	

Une analyse des écarts nous permet de dégager les constatations suivantes :

- L'encaissement des comptes clients a été plus rapide que prévu;
- Les frais liés aux sous-traitants ont été moins importants que prévu compte tenu de l'ampleur des contrats exécutés en décembre 2015;
- Les salaires et bénéfices marginaux sont plus importants que prévu étant donné, entre autres, que le paiement des cotisations à la Commission de la construction du Québec prévu le 15 janvier 2016 a été devancé;
- Un versement sur le financement des équipements de chantier a été effectué alors qu'un arrêt de paiement était prévu;
- L'écart sur les frais de restructuration est temporaire.

### **3. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**

L'état de l'évolution de l'encaisse des Compagnies débitrices présenté en annexe en date du 14 janvier 2016, qui porte sur la période du 10 janvier au 2 avril 2016, a été établi par la direction des Compagnies débitrices aux fins mentionnées à la note 1, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées à la note 3.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis la direction et les employés des Compagnies débitrices. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par la direction à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a rien qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets des Compagnies débitrices ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées à la note 1, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

#### **4. ACTIVITÉS DU CONTRÔLEUR**

Depuis sa nomination, le Contrôleur a essentiellement accompli les fonctions suivantes :

- La publication de l'Ordonnance initiale et des informations pertinentes sur son site web;
- L'envoi de l'avis d'une Ordonnance initiale aux créanciers connus;
- L'envoi de plusieurs avis de suspension de procédures;
- De nombreuses communications avec certains clients et créanciers;
- De nombreuses communications et rencontres avec les représentants des Compagnies débitrices.

#### **5. PROCESSUS DE RESTRUCTURATION**

Depuis l'Ordonnance initiale du 21 décembre 2015, la direction des Compagnies débitrices a poursuivi ses efforts de restructuration avec l'aide du Contrôleur. Ces efforts se résument notamment de la façon suivante :

- Compléter les chantiers en cours;
- Finaliser la facturation des derniers chantiers complétés et poursuivre la préparation des dossiers de réclamations;
- Poursuivre les efforts de perception de ses comptes clients;
- Entamer des discussions avec les donneurs d'ordres pour le règlement de certaines réclamations de Les Grands Travaux Soter inc. pour les chantiers exécutés. Des discussions et négociations ont eu lieu avec l'Agence métropolitaine de transport et le Ministère des Transports du Québec relativement à deux réclamations et des rencontres sont prévues au cours du mois de février avec ces deux donneurs d'ordres.

#### **6. PROROGATION RECHERCHÉE**

Les Compagnies débitrices demandent une première prorogation de l'Ordonnance initiale jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016 afin de :

- Poursuivre son analyse relativement à la possibilité de compléter les chantiers présentement en cours, de concert avec Intact compagnie d'assurance (ci-après appelée « Intact ») et La Garantie compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord (ci-après appelée « Garantie »);
- Continuer à déployer ses efforts relativement à la perception de ses comptes clients;
- Poursuivre ses discussions avec l'Agence métropolitaine de transport et le Ministère des Transports du Québec, entre autres, relativement aux réclamations liées aux chantiers terminés et en cours;
- Entamer un processus de vente de ses actifs;
- Mettre en place un processus de traitement et d'examen des réclamations;
- Permettre l'analyse des réclamations contre Intact et la Garantie;
- Éventuellement, élaborer un Plan d'arrangement et tenir une assemblée des créanciers afin de permettre à ces derniers d'examiner et de se prononcer sur le Plan d'arrangement.

## **7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Considérant que le processus de restructuration sous la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* a débuté il y a moins d'un mois, et par surcroît, pendant la période des Fêtes, les Compagnies débitrices ont besoin de temps additionnel pour poursuivre la mise en œuvre des mesures de restructuration et présenter un Plan d'arrangement viable à ses créanciers.

**Compte tenu de ce qui précède, nous recommandons que les Compagnies débitrices obtiennent une prorogation de l'Ordonnance initiale jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2016, notamment afin de mettre en place les mesures décrites à la Section 6.**

Le tout soumis respectueusement par Raymond Chabot inc., en sa qualité de Contrôleur aux affaires et aux finances de Les Grands Travaux Soter inc., Les constructions Marc Lussier inc. et 9063-0757 Québec inc.

**ANNEXE 1**

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET AL.  
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE  
POUR LA PÉRIODE DU 10 JANVIER AU 2 AVRIL 2016**  
(non vérifié – voir rapport du Contrôleur)

**LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. ET AL.**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 14 JANVIER 2016**

(non vérifié – voir rapport du Contrôleur proposé)

**1. OBJET DE L'ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE**

Le but de ces projections est de présenter au Tribunal une information financière prospective dans le cadre d'une requête pour l'émission d'une Ordonnance prorogeant le délai du dépôt du Plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il est à signaler que ces informations risquent de ne pas convenir à d'autres fins.

**2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Les présentes projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées dans le contexte où les activités ont cessé et en tenant compte de certaines mesures qui ont ou seront mises en place par les dirigeants pour contrôler ses dépenses. Cette période permettra également de poursuivre l'évaluation des réclamations et leur négociation.

**3. HYPOTHÈSES CONJECTURALES ET PROBABLES**

L'état de l'évolution de l'encaisse a été établi sur une base individuelle et consolidée pour les Compagnies débitrices et repose surtout sur des hypothèses conjecturales qui sont énoncées ci-après.

**3.1. Encaissements**

*COMPTES CLIENTS*

Les montants sont estimés en fonction d'une analyse détaillée des principaux comptes, de l'historique, de la facturation prévue et de l'expérience des dirigeants. Toutefois, la majorité des sommes à recevoir des donneurs d'ordres est retenue compte tenu de l'importance des sommes réclamées par les fournisseurs.

**3.2. Débours**

*SALAIRES ET DÉDUCTIONS À LA SOURCE*

Les salaires reflètent le besoin de main-d'œuvre afin d'exécuter les chantiers en cours et l'équipe de transition qui assurera la finalisation de la facturation des derniers chantiers complétés et la préparation des dossiers de réclamations et sont payés à la semaine.

*FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION*

Les frais sont estimés en fonction de l'expérience. Ils sont acquittés à la réception de la facture ou au comptant.

#### *LOYERS*

Les frais sont basés sur les coûts réels d'occupation. Ils sont acquittés à la réception de la facture ou au comptant.

#### *INTÉRÊTS, FRAIS BANCAIRES ET DETTE À LONG TERME*

Ils reflètent les ententes présentement en vigueur avec les prêteurs.

#### *FRAIS DE RESTRUCTURATION*

Les frais sont estimés en fonction de l'expérience et payables à la réception de la facture.

#### **4. FACTEURS DE RISQUE INHÉRENTS AUX PRÉVISIONS**

Les prévisions reposent notamment sur :

- La capacité des Compagnies débitrices à percevoir leurs comptes clients;
- La capacité de maximiser le règlement des réclamations.

**ANNEXE**

**Les Grands Travaux Soter inc., Les Constructions Marc Lussier inc. et 9063-0757 Québec inc.**  
**Pour la période de 12 semaine se terminant le 2 avril 2016**  
**(non vérifié)**

(en milliers de \$)	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	05-mars	12-mars	19-mars	26-mars	02-avr	Total
<b>Encaissements</b>													
Comptes clients Du 9 janvier 2016	391	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	391
Loyers	-	-	-	74	-	-	-	74	-	-	-	74	223
	391	-	-	74	-	-	-	74	-	-	-	74	614
<b>Décaissements</b>													
Frais généraux, de vente et d'administration	5	5	176	25	3	3	123	73	3	42	3	123	581
Salaires et bénéfices marginaux	39	39	39	35	35	35	35	9	9	9	9	14	310
Frais financiers	-	-	32	-	10	-	33	10	-	-	35	-	120
Frais de restructuration	132	-	-	-	132	-	-	-	-	132	-	-	397
	177	44	247	60	180	38	192	91	12	183	47	137	1 408
Augmentation (diminution)	214	(44)	(247)	14	(180)	(38)	(192)	(17)	(12)	(183)	(47)	(63)	(794)
Encaisse - début	1 163	1 377	1 333	1 086	1 100	920	882	690	673	661	478	432	1 163
Encaisse - fin	1 377	1 333	1 086	1 100	920	882	690	673	661	478	432	369	369